OPERATION DE MECENAT POPULAIRE POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE DE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION

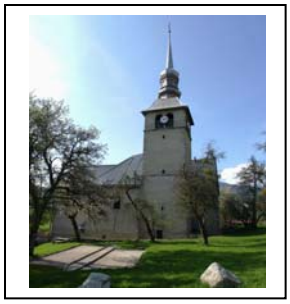

BON DE SOUSCRIPTION

Je désire m'associer sous la forme d'un don à la RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE-DAME L'ASSOMPTION DE CORDON.

Mon don est de : ……euros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année ……

Voulez-vous apparaître dans la liste des donateurs ? oui □ non □

Pour les dons anonymes, vous pouvez contacter ou les remettre si vous le désirez à :

Monsieur le Maire – Mairie –3650, route de Cordon – 74700 Cordon Tel : 04 50 58 04 17
Mr Jean-Noël Bottollier-Dépois, Association Cordon Patrimoine d'Hier pour Demain
120, route de la Scie - 74700 Cordon – Tel : 04 50 58 46 32
Mme Catherine Marcuzzi, Paroisse Saint-François d'Assise–2760, route de Cordon – 74700 Cordon – Tel : 04 50 58 53 36

<u>Votre don est déductible :</u>

- ✓ -de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable.
  Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt
  OU
- ✓ de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.
  Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.
Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de
□ l'impôt sur le revenu □ l'impôt sur la fortune

NOM :…….
Adresse : …….
Code postal : ……...
Ville : ……..
Contact (nom et cordonnées) :…….....
…….

Les chèques sont à libeller à l'ordre de
Fondation du Patrimoine – Eglise de Cordon

Les chèques accompagnés de ce bon sont à envoyer à :
Association Cordon Patrimoine d'Hier pour Demain
120, route de la scie
74700 CORDON

Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune pour le cas où le projet n'aboutirait pas.